

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024-24 : Projet d'établissement 2025- 2029

*Vu le Code de l'éducation, notamment son article L 714-1 ;
Vu le décret du 8 octobre 1987 relatif à l'École nationale des chartes – PSL, notamment son
articles 17 ;*

Le conseil d'administration approuve le projet d'établissement 2025-2029
tel qu'annexé.

Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre :
Abstention :

Le vice-président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes - PSL



Bruno RICARD

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00



École
nationale
des
chartes

PSL 

PROJET D'ETABLISSEMENT

2025-2029

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
chartes.psl.eu

Bibliothèque
12, rue des Petits-Champs
F-75002 Paris
T + 33 (0)1 55 42 88 69
bibliotheque@chartes.psl.eu
www.chartes.psl.eu

SOMMAIRE

1. Présentation générale p.3
2. Axes stratégiques et objectifs p. 5

I. PRESENTATION GENERALE

L'École nationale des chartes - PSL (ENC), créée par ordonnance du 22 février 1821, et qui a donc célébré son bicentenaire, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), régi par le décret n° 87-832 du 8 octobre 1987, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation, et placé sous la tutelle de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Établissement-composante de l'Université PSL, par décret du 5 novembre 2019 confirmé par décret du 24 novembre 2022, l'École est membre fondateur du Campus Condorcet et structure constitutive de l'espace « Richelieu : bibliothèques, musée, galeries ».

Elle comporte deux instituts et un laboratoire de recherche : l'Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Paris, organisme de formation continue spécialisé à vocation régionale et nationale, rattachée à l'École depuis 1982 ; le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), créé en 1834, dans le but d'animer le vaste réseau des sociétés savantes françaises, et éditeur reconnu dans le domaine des sciences humaines et sociales, rattaché à l'École depuis 2007 ; le Centre Jean-Mabillon (EA 3624), qui a la spécificité de regrouper autant d'universitaires que de conservateurs des bibliothèques et du patrimoine.

Forte de son histoire, de sa réputation et de son réseau d'anciens, l'École nationale des chartes – PSL développe son activité à travers plusieurs missions :

- école de recrutement et de formation d'élèves fonctionnaires stagiaires voués à passer les concours de conservateurs du patrimoine et des bibliothèques et, plus ponctuellement, ceux de l'agrégation ou de l'encadrement administratif ;
- lieu de formation d'étudiants de master et de doctorat dans le secteur des sciences de l'écrit, de l'histoire et des humanités numériques ;
- centre de recherche d'excellence dans les secteurs de l'édition critique, de l'exploitation, de la conservation et de la communication des sources, de la période antique à l'époque la plus contemporaine, mobilisant notamment les outils numériques et l'intelligence artificielle ;
- pôle de valorisation et de diffusion de la connaissance auprès de la société, à travers sa bibliothèque patrimoniale, ses maisons d'éditions, ses manifestations publiques, ses applications numériques, son activité de formation continue, et la sollicitation de ses expertises.

Lors du précédent contrat (2019-2023), prolongé d'un an en raison des impacts de la crise sanitaire, l'établissement a bâti son action autour de trois orientations principales :

- Confirmer l'insertion de l'École dans plusieurs réseaux de partenaires institutionnels et scientifiques : l'université PSL (principalement à travers l'inscription des masters dans le programme gradué Translitterae et la participation aux différents services mutualisés supports), le Campus Condorcet (notamment via le déménagement du CTHS, du CJM et, enfin de l'URFIST) et l'espace Richelieu (à travers la mise en place de projets de recherche et de comités de coordination), sans oublier les partenariats internationaux, notamment au sein de la chaire UNESCO « Les archives au service des nations et des sociétés africaines » ;

- Recentrer la formation à et par la recherche sur les sciences de l’écrit sous toutes ses formes, des supports patrimoniaux à l’écrit nativement numérique : réforme du diplôme d’archiviste paléographe permettant une meilleure articulation de l’apprentissage des savoirs fondamentaux, des stages professionnalisants et du travail de recherche conduisant à la thèse d’École ; renforcement de la mission projets numériques et participation à des projets de recherche d’impact international dans le champ des humanités numériques ; réorganisation de la formation continue et augmentation de ses recettes ; ouverture d’un portail institutionnel dans HAL et numérisation et mise à disposition des thèses d’École.
- Développer les capacités de pilotage et d’autoévaluation de l’établissement : passage aux responsabilités et compétences élargies, impliquant la mise en place d’un suivi de la masse salariale et d’une stratégie budgétaire (lettre d’orientation, dialogues de gestion avec les services) ; formalisation d’un règlement intérieur et d’un intranet ; révision des statuts du CTHS ; création d’une fondation abritée au sein de la Fondation PSL.

Son développement au cours de la prochaine période contractuelle (2025-2029) s’articulera autour de trois principaux axes :

- Consolider le positionnement de l’École au sein de l’Université PSL comme lieu de formation par la recherche autour de son interdisciplinarité en patrimoine, histoire, lettres, et chef de file en humanités numériques (1) ;
- Renforcer les partenariats institutionnels et internationaux stratégiques autour de projets structurants (2) ;
- Maintenir la robustesse de la gouvernance sur la base d’un modèle économique durable, de processus internes formalisés et d’une politique sociale et environnementale partagée (3).

II. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

Axe 1 : Consolider le positionnement de l'École au sein de l'Université PSL comme lieu de formation par la recherche autour de son interdisciplinarité en patrimoine, histoire, lettres, et chef de file en humanités numériques

Objectif 1 : Faire mieux reconnaître la place des formations et de la recherche de l'École au sein de l'Université PSL

L'École nationale des chartes – PSL, dont les disciplines couvrent aussi bien l'histoire, les métiers du patrimoine, les lettres que les humanités numériques, participe actuellement à deux programmes gradués de l'Université PSL (*Translitterae* et Arts), et non au PG sciences historiques. Dans le cadre de la reconfiguration à venir des PG, le rôle central de l'École, au regard de ses relations étroites ou à renforcer avec l'ensemble des autres établissements composantes impliqués (ENS, EPHE, Malakais, ENSAD, Conservatoire, Dauphine), devra être reconnu, à travers :

- une clarification et pérennisation des moyens d'action administratifs et financiers du master histoire transnationale ;
- l'implication de l'École dans la gouvernance du/des PG tels qu'existants ou reconfigurés ;
- le lancement de nouveaux projets communs de formation et de recherche au croisement des disciplines et des établissements (par exemple à travers la mineure Action publique ou une bonne articulation avec les CPES, premier cycle de l'Université PSL) ;
- sa contribution centrale (via notamment l'URFIST de Paris, la bibliothèque de l'École et le CISSO) au SMS politique documentaire et science ouverte de l'université PSL ;
- sa contribution aux collaborations scientifiques avec l'Afrique en lien avec d'autres établissements de PSL ;
- le dépôt de nouveaux projets ANR et ERC, en s'appuyant sur le SAAP de PSL.

Objectif 2 : Renforcer la place du doctorat au sein de l'École

Au sein de son unité de recherche, le Centre Jean-Mabillon, l'École a la capacité de préparation au doctorat délivré par l'Université PSL, dans le cadre des deux écoles doctorales (ED) 472 et 188, auxquelles elle est adossée. Sur les cinq dernières années, le nombre de doctorants accueillis a fortement augmenté, ainsi que le nombre de contrats doctoraux de l'établissement et sur ressources externes.

L'objectif de l'établissement est de faire davantage encore du doctorat une pierre angulaire de sa politique de formation et de recherche à travers les actions suivantes :

- Mieux articuler le diplôme d'archiviste paléographe (AP) au système LMD en impliquant les AP dans les activités doctorales du Centre Jean-Mabillon, en étudiant la possibilité de l'inscription en doctorat d'élèves archivistes paléographes notamment au sein du CJM pendant leur scolarité, et, à terme, permettre la « transformation » rapide de leur thèse d'école en thèse de doctorat ;
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des doctorants, notamment au sein du Campus Condorcet ;

- Développer le rôle de la bibliothèque et de l'URFIST de Paris par une formation obligatoire des doctorants sur le volet intégrité scientifique et une incitation à se former à la science ouverte et aux plans de gestion de données, en lien avec PSL ;
- Mieux faire connaître le dispositif de « doctorats sur travaux » à destination des conservateurs en poste, en levant les obstacles, notamment à travers un dialogue avec les employeurs, afin de leur permettre de valoriser les travaux scientifiques réalisés au cours de leur carrière et d'acquérir, pour un conservateur, un titre doctoral très apprécié à l'international ;
- Augmenter très sensiblement le taux de financement pour les doctorants inscrits, soit à travers leur rémunération principale (élèves fonctionnaires, conservateurs), soit à travers un contrat doctoral, soit à travers des bourses (notamment via la Fondation) ou des contrats de recherche ;
- Améliorer l'accueil des doctorants extra-européens, notamment via le Welcome Desk de PSL ;
- Proposer une politique d'accueil et d'intégration des post-docs en lien avec la stratégie PSL.

Objectif 3 : Conforter l'École comme établissement de référence en humanités numériques et engagé en faveur de la science ouverte

Le positionnement de l'École comme lieu de recherche et de formation de référence en matière d'humanités numériques sera renforcé à travers :

- la poursuite de l'inclusion des modules d'humanités numériques, mutualisés avec les masters, au sein du diplôme archiviste paléographe ;
- la bonne intégration de la chaire de Professeur junior et du Junior fellow de l'Université PSL ;
- le déploiement de l'ERC starting grant LostMa (2024-2028) et le dépôt de nouveaux projets ANR et ERC dans le secteur ;
- le portage du grand programme de recherche PSL « Culture Lab » (2025-2029) ;
- le profilage d'au moins une nouvelle chaire de directeurs d'études en humanités numériques au cours du contrat, en plus du poste issu de la chaire de professeur junior (en cofinancement avec PSL) ;
- le développement de nouveaux parcours de formation continue dans le secteur en articulation avec l'offre de formation initiale existante ;
- la stabilisation de l'équipe d'ingénieurs de la mission projets numériques, et l'articulation des nouveaux ingénieurs financés sur appel à projet avec ce service, afin de bâtir une véritable politique de création et de maintenance des applications et bases de données, en association avec le CJM et le CTHS ;
- la transformation de Bibliissima + en infrastructure de recherche, ;
- le développement de la bibliothèque numérique par la Bibliothèque de l'École, comme moyen de valorisation du fonds et de déploiement d'outils ;
- le développement du taux de publications disponibles en accès ouvert, notamment sur le

- portail HAL-ENC dont la modération est désormais assurée par l'établissement ;
- la collaboration avec l'Humathèque Condorcet et Huma-Num pour favoriser le partage des données de recherche par les communautés de l'École ;
- la valorisation des ouvrages édités en ligne (OpenEdition) par les maisons d'édition du CTHS et de l'École et la mise en œuvre de projets éditoriaux numériques innovants en lien avec l'Université de Caen (FNSO).

Axe 2 : Renforcer les partenariats institutionnels et internationaux stratégiques autour de projets structurants

L'École est désormais ancrée dans l'Université PSL, dont elle bénéficie des leviers de mutualisation et de la réputation internationale.

Elle a également achevé son implantation sur seulement deux sites géographiques, Richelieu et Condorcet, qui regroupent des forces considérables dans le domaine du patrimoine et des humanités.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, l'École cherchera à faire fructifier davantage ce terreau exceptionnel de partenariats dans le domaine patrimonial, en contribuant à l'émergence de projets de premier plan au niveau national et international.

Objectif 1 : Renforcer et mieux valoriser les relations avec les partenaires du site Richelieu

L'implantation au sein de l'espace Richelieu permet à l'École de participer à un écosystème particulièrement riche dans le secteur du patrimoine, en lien avec l'implication de l'établissement au sein de la Fondation sciences du patrimoine (FSP), et dans la perspective de réponse à des projets européens. Celui-ci comprend en effet la BNF, l'INHA, mais également l'INP ou l'Institut allemand d'histoire de l'art et non loin du Ministère de la Culture, de l'École du Louvre et du site parisien des Archives nationales.

Concernant l'espace Richelieu lui-même, et s'appuyant sur les actions déjà mises en œuvre, comme le séminaire annuel et la coordination à l'occasion des journées du patrimoine, une convention tripartite (ENC-PSL, BNF, INHA), globale et ambitieuse, sera rédigée, notamment dans le sens du dialogue sciences – société, à l'instar des conférences ouvertes au grand public de l'École.

Une attention particulière sera portée sur la bonne articulation entre les projets de recherche communs de la BNF, de l'INHA et de l'École (direction de la recherche et Centre Jean Mabillon).

Objectif 2 : Mieux déployer l'activité scientifique de l'École au sein du Campus Condorcet

Par son implantation sur le Campus Condorcet, structure à vocation nationale, et sa qualité de membre fondateur, l'École a l'opportunité de renforcer ses liens avec, parmi les partenaires les plus étroits, l'EPHE-PSL, l'IRHT – unité propre du CNRS –, l'EHESS, les universités Paris 1, Sorbonne Nouvelle, Paris 8 et Paris Nanterre, ainsi que l'infrastructure de recherche Huma-Num ou, bientôt, une partie des équipes de l'IRD, sans oublier, à proximité, le siège des Archives nationales et celui des Archives diplomatiques.

Les projets scientifiques et pédagogiques de l'École ont vocation à s'appuyer davantage sur ces partenaires stratégiques. À titre d'exemple, un partenariat renforcé avec les Archives diplomatiques doit permettre d'impliquer davantage les chercheurs de l'École dans leur politique scientifique et éditoriale.

Il s'agira également de s'ancrer davantage dans la vie scientifique du Campus Condorcet à travers ses désormais trois composantes qui y sont installées :

- le CTHS, dont les statuts clarifiés permettent d'envisager avec plus de sérénité des projets partagés avec l'École, notamment en matière de politique de diffusion éditoriale – dans une articulation à renforcer avec les éditions de l'École –, de coordination nationale des sociétés savantes, et de visibilité au sein de l'immense pôle éditorial en sciences humaines et sociales du Campus ;
- l'URFIST de Paris, lieu de formation et de recherche en information scientifique et technique d'impact national, notamment dans l'éco-système Recherche Data Gouv et sur la plateforme Callisto-formation, qui a vocation à être un pôle de référence sur le Campus, en bonne intelligence avec l'Humathèque ;
- le Centre Jean-Mabillon, tant via les bureaux pour doctorants et post-docs et son séminaire, qu'il conviendra d'ouvrir davantage aux conservateurs, au sein de la nouvelle salle Edith Thomas, que via l'équipe scientifique en humanités numériques occupant également des espaces au sein de l'Hôtel à projet ou les équipes contribuant à l'Equipex Biblissima +.

Une réflexion sera conduite, entre l'Humathèque et la bibliothèque de l'École, pour envisager les modalités du dépôt des fonds de chercheurs (archives et bibliothèques) au sein du Campus, en coordination avec l'administration des Archives du ministère de la Culture.

Par ailleurs, l'établissement École des chartes poursuivra sa politique de communication conjointe avec les partenaires, et les instituts rattachés, et d'édition en direction des publics les plus larges possible (collections dédiées, programmation scientifique ouverte, chaînes de diffusion en ligne, etc.).

Objectif 3 : Mieux encadrer les coopérations en Afrique et en Asie et formaliser des partenariats structurants en Europe et en Amérique du Nord

Au cours du dernier contrat, l'École a formalisé plusieurs coopérations scientifiques. Un accompagnement plus important des mobilités internationales des personnels administratifs sera mis en œuvre.

Elle a obtenu la labellisation chaire UNESCO pour son consortium « Les Archives au service des Nations et des Sociétés africaines ». Ce projet structurant, qui réunit des partenaires de plusieurs pays africains (Sénégal, Tunisie, Maroc, Égypte, Cameroun, Madagascar), poursuivra son déploiement à travers un système de labellisation, la finalisation du projet ADESFA avec Madagascar, la consolidation du pilotage du DU « sciences des archives » (DUSA) avec l'Université Senghor et l'EBAD, la mise en place du DU « Données de la recherche et sciences ouvertes » avec l'EBAD, l'IRD et s'appuyant sur l'URFIST de Paris, l'obtention de moyens nouveaux par son inscription au sein de la Fondation de l'École. L'École poursuivra également sa participation au programme Lalibela soutenu par le Ministère des affaires étrangères et le CNRS.

L'École a signé une convention cadre de partenariat avec l'université chinoise de Wuhan et a formalisé l'objectif de la constitution d'un centre franco-chinois avec elle. D'autres pays en Asie (Japon et Vietnam) pourront être visés dans les partenariats.

Concernant l'Europe, un double-diplôme en humanités numériques avec l'Université de Pise et une convention de cotutelle avec la SNS de Pise ont été établis, en articulation avec un accord-cadre PSL. Le prochain contrat visera la formalisation de plusieurs autres projets concrets de partenariats scientifiques et formations conjointes avec des partenaires dans l'espace européen. Sur cette base, il s'agira notamment de constituer un véritable réseau européen de formation et de recherche, financé par l'Union européenne, s'appuyant notamment sur les projets Gallia Pontificia, ADELE et TAL.

Outre le partenariat avec l'Université de Montréal (bi-diplôme), à renouveler en articulation avec PSL, le nouveau contrat visera à permettre la formalisation de coopérations scientifiques durables avec des universités et institutions de l'Amérique du Nord.

Compte tenu des enjeux d'ingérence et de protection du potentiel scientifique et technique, et en fonction des projets concernés, une vigilance sera portée sur certains partenariats scientifiques et les accueils de chercheurs et étudiants

Axe 3 : Maintenir la robustesse de la gouvernance sur la base d'un modèle économique durable, de processus internes formalisés et d'une politique sociale et environnementale partagée

Objectif 1 : Construire un modèle économique durable

Passée aux responsabilités et compétences élargies en 2021, l'École a désormais davantage de leviers d'action, mais également un budget et un périmètre RH bien plus importants, avec les risques associés. Compte tenu des incertitudes sur le soutien de l'État dans le cadre de la subvention pour charge de service public, y compris sur la capacité à compenser les mesures gouvernementales prises ou le glissement vieillesse technicité, il est devenu indispensable d'affiner le pilotage des dépenses et des recettes.

Pour ce faire, plusieurs leviers seront actionnés :

- clarifier ce qu'a vocation à couvrir la subvention pour charge de service public ;
- mettre en place une comptabilité analytique et une logique de coûts complets, avec un accent particulier sur la formation continue, la recherche et les éditions, afin d'une part, de mieux faire correspondre les moyens humains disponibles et le nombre de projets portés, et d'autre part, de s'assurer que les ressources couvrent les dépenses ;
- systématiser et calculer au plus juste les frais de gestion pour les projets portés par l'École ;
- développer, en plus de la formation continue, une offre d'expertise payante ;
- faire porter par la Fondation ou par des modalités de financement externe (par exemple, les mobilités européennes par Erasmus) le maximum de dépenses éligibles ;
- mieux valoriser par la location les locaux de l'École sur ses différents sites, en poursuivant l'analyse des leviers possibles.

Objectif 2 : Fiabiliser davantage les procédures de l'établissement

Sur la base du travail de formalisation déjà réalisé, l'École doit continuer à mettre en œuvre les mesures préconisées dans le cadre du rapport IGÉSR de 2020 lors de son passage aux RCE.

Plusieurs actions devront être mises en œuvre :

- Poursuivre la bascule vers des outils de pilotage robustes et intégrés, dans le cadre de la convergence PSL : outil de gestion RH, outil de gestion financière ;
- Poursuivre l'insertion de l'URFIST de Paris et du CTHS dans les process de l'École ;
- Mettre en place un plan de continuité et de reprise d'activités de l'École (notamment en matière documentaire), avec un accent tout particulier sur l'informatique en nommant un référent sécurité des systèmes d'information, en lien avec PSL ;
- Formaliser le contrôle interne comptable et financier, dans le cadre de la réforme de la responsabilité financière de l'ordonnateur, tout en restant facilitateur dans une logique de simplification, et mettre en place un service facturier ;
- Finaliser la cartographie des emplois administratifs, moyen d'une gestion pluriannuelle, s'appuyer sur la création d'un chargé du pilotage de la masse salariale ;
- Formaliser le système de binôme et de tuilage, par le biais de la rédaction de fiches de procédures (vade-mecum) et la systématisation des fiches de poste ;

Consolider le contrôle juridique, en lien avec le rectorat et PSL.

Par ailleurs, sur la base du poste mutualisé avec PSL-siège, Chimie Paris et l'Observatoire, l'École conduira la mise en œuvre d'une politique d'archivage (papier et numérique) partagée, noyau d'un service mutualisé support dans ce secteur au sein de PSL porté par l'École, dont les archives de chercheur. L'établissement proposera également une stratégie globale de l'établissement dans ce domaine.

Objectif 3 : Adopter une politique pluriannuelle sociale et environnementale

Comme tout établissement universitaire, l'École doit s'appuyer désormais sur un schéma directeur de responsabilité sociale et de transition écologique, à partager avec toutes les communautés de l'établissement.

Elle suivra le déploiement de son plan de sobriété énergétique et d'adaptation au changement climatique, en poursuivant la réalisation des travaux associés, permettant à la fois une diminution des consommations, une amélioration des conditions de travail et un meilleur pilotage global.

La nouvelle organisation de la prévention autour d'un conseiller de prévention unifié et multi-site devra être évaluée, à travers la mise en place d'un plan annuel de prévention s'appuyant sur le DUEP et une clarification du rôle et une formation des chefs de service, notamment pour les risques psychosociaux, le cas échéant en articulation avec PSL (sur le modèle de la cellule de veille et d'écoute VSS).

L'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail passera également par une

communication interne renforcée notamment à travers la mise en place, en articulation avec PSL, d'un ENT pour les personnels et les étudiants.

